

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier le 14 avril 2025 à 19 h 30 à la salle du conseil, située au 204, rue Principale à Saint-Urbain-Premier, conformément aux dispositions du Code municipal et des règlements municipaux et arrêtés ministériels applicables.

Sont présents, madame la conseillère Lyne Perras et messieurs les conseillers Antoine Quirion Couture, Sylvain Mallette, Joël Beaudoin, Jean-Denis Paré et Francis Ranger, sous la présidence de monsieur le maire Lucien Thibault.

Est présente madame Julie Roy, directrice générale et greffière-trésorière.

1 Ouverture de la séance

Monsieur le maire Lucien Thibault constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19 h 30.

25-04-056

2 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Séance ordinaire du 10 mars 2025
4. Suivi des comités
5. Période de questions
6. Administration
 - 6.1 Dépôt et autorisation de la liste des dépenses
 - 6.2 Autorisation de paiement
 - 6.2.1 OHM Saint-Urbain-Premier – Budget 2025 révisé
 - 6.2.2 Remboursement - Formation plate-forme de travail élévatrice
 - 6.2.3 Facture de la Municipalité de Sainte-Martine – Écocentre 2024
 - 6.3 Programme d'aide à la voirie locale – Reddition de comptes 2024
 - 6.4 Abrogation résolution 24-12-223
 - 6.5 Collecte des vidanges – Robert Daoust et Fils – 1 an d'option
 - 6.6 OMH Saint-Urbain-Premier – États financiers 2024
 - 6.7 Fin de période de probation – Madame Julie Roy
7. Travaux Publics et Transport
 - 7.1 Engagement de la Municipalité à élaborer un PGA en eau

- 8 Sécurité publique
 - 8.1 Schéma de couverture des risques en incendie 2024 – Plan de mise en œuvre
- 9 Aménagement et Urbanisme
 - 9.1 PIIA – 173, rue principale – Agrandissement d'un bâtiment commercial
- 10 Loisirs, sports, culture et vie communautaire
 - 10.1 Autorisation de signature – Entente avec la CSVT pour l'utilisation des locaux pour le camp de jour
- 11 Correspondances du mois de mars 2025
- 12 Varia
 - 12.1 Défi Métropolitain de Vélo Québec – 25 mai 2025
- 13 Période de questions
- 14 Clôture et levée de la séance

ADOPTÉ

3 Procès-verbaux

25-04-056

3.1 Séance ordinaire du 10 mars 2025

Il est proposé par madame la conseillère Lyne Perras, et résolu à l'unanimité des membres du conseil,

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2025 tel que déposé.

ADOPTÉ

4 Suivi des comités

5 Période de questions

6 Administration

25-04-057

6.1 Dépôt et autorisation de la liste des dépenses

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette, et résolu à l'unanimité des membres du conseil,

Que la liste des comptes à payer pour le mois de mars 2025, totalisant un montant de 193 075.37 \$, soit adoptée et que les paiements restants d'un montant de 93 397.04 \$ soient autorisés.

ADOPTÉ

6.2 Autorisation de paiement

25-04-058

6.2.1 OHM Saint-Urbain-Premier – Budget 2025 révisé

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu le budget révisé de la Société d'Habitation du Québec en date du 26 février 2025;

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Ranger, et résolu à l'unanimité des membres du conseil,

D'approuver les budgets révisés 2025 de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Urbain-Premier tel que présenté avec un déficit de 46 474 \$ et la part de la Municipalité de 4 647 \$. L'augmentation des dépenses de 1 586 \$ est liée à l'ajout d'honoraires professionnels et de réalisation de travaux pour un montant total de 58 724 \$ dont 46 800 \$ pour système d'eau qui sont capitalisables.

ADOPTÉ

25-04-059

6.2.2 Remboursement - Formation plate-forme de travail élévatrice

CONSIDÉRANT le projet de réfection du gymnase de l'école de Saint-Urbain-Premier qui est utilisé comme salle communautaire par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU' il était nécessaire de louer une plate-forme de travail élévatrice afin de procéder à la peinture des murs;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation d'une plate-forme élévatrice comporte des risques et qu'il est nécessaire d'avoir une personne formée à l'utilisation de celle-ci;

CONSIDÉRANT QUE monsieur le maire, Lucien Thibault était présent durant la réfection et responsable des bénévoles;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Denis Paré, et résolu à l'unanimité des membres du conseil,

D'autoriser le remboursement de la facture de formation en manipulation de plate-forme de travail élévatrice, d'un montant de 49.38 \$ taxes incluses, à monsieur Lucien Thibault.

ADOPTÉ

25-04-060

6.2.3 Facture de la Municipalité de Sainte-Martine – Écocentre 2024

Il est proposé par monsieur le conseiller Joël Beaudoin, et résolu à l'unanimité des membres du conseil,

D'autoriser madame Julie Roy, directrice générale, à payer la facture de la Municipalité de Sainte-Martine pour un montant total de 16 442.07 \$ taxes incluses pour l'utilisation de l'Écocentre 2024 selon le protocole de partenariat.

ADOPTÉ

25-04-061

6.3 Programme d'aide à la voirie locale – Reddition de comptes 2024

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 66 330 \$ pour l'entretien de la voirie locale pour l'année civile 2024;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit attester de la véracité des frais engagés sur les routes locales de la Municipalité au montant de 66 330 \$ pour l'année 2024;

Il est proposé par monsieur le conseiller Antoine Quirion Couture, et résolu à l'unanimité des membres du conseil,

Que la Municipalité de Saint-Urbain-Premier atteste de la véracité des frais engagés au montant de 88 248.74 \$ et informe le ministère des Transports du Québec de l'utilisation des compensations (66 330 \$) visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale.

ADOPTÉ

25-04-062

6.4 Abrogation – Résolution 24-12-223

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté la résolution 24-12-233 – Affectation d'un montant aux surplus accumulés affectés;

CONSIDÉRANT QUE les règlements 318-13, 416-19 et la résolution 17-09-234 autorisent déjà l'affectation aux surplus accumulés affectés de ces montants;

CONSIDÉRANT l'obligation légale de constituer un fonds de réserve destinée aux élections;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Denis Paré, et résolu à l'unanimité des membres du conseil,

Que la résolution 24-12-223 – Affectation aux surplus accumulés affectés soit abrogée.

ADOPTÉ

25-04-063

6.5 Collecte des vidanges – Robert Daoust & Fils – 1 an d'option

CONSIDÉRANT QUE le contrat de collecte des vidanges avec Robert Daoust & Fils, se termine le 31 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de gré à gré prévoit ajout une année optionnelle en 2026, laquelle sera ajustée de l'indexation du coût de la vie (IPC) publié en septembre 2025;

Il est proposé par madame la conseillère Lyne Perras, et résolu à l'unanimité des membres du conseil,

Que le conseil se prévoit de l'année optionnelle, soit 2026, tel que mentionné dans le contrat de gré à gré avec Robert Daoust & Fils.

D'aviser Robert Daoust & Fils de notre intention.

ADOPTÉ

25-04-064

6.6 Adoption des États financiers 2024 de l'OMH

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Ranger, et résolu à l'unanimité des membres du conseil,

Que le rapport financier audité 2024, ayant un surplus de 250.00 \$ selon les normes comptables des organismes sans but lucratif et ayant un déficit de 59 312.00 \$ selon les normes de la SHQ, soit accepté tel que présenté par la firme Chiasson Gauvreau inc.

ADOPTÉ

25-04-065

6.7 Fin de période de probation – Madame Julie Roy

CONSIDÉRANT QUE madame Julie Roy occupe le poste de directrice générale depuis le 30 septembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE les fonctions, les responsabilités et les devoirs du directeur général sont ceux qui lui sont attribués par le *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), notamment aux articles 199 et suivants, ainsi que par les autres lois et règlements applicables;

CONSIDÉRANT QUE madame Julie Roy satisfait aux attentes du conseil municipal;

Il est proposé par madame la conseillère Lyne Perras, et résolu à l'unanimité des membres du conseil,

De confirmer madame Julie Roy dans ses fonctions de directrice générale selon le contrat d'embauche signé le 19 août 2024.

ADOPTÉ

7. Travaux Publics et Transport

25-04-066

7.1 Engagement de la Municipalité à élaborer un PGA en eau

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Urbain-Premier reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme;

CONSIDÉRANT QUE la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état d'offrir des services durables et de qualité aux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la Municipalité et à offrir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du guide relatif au PGA du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (ministère) ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA;

CONSIDÉRANT QUE le document « Démarche de gestion des actifs municipaux en eau » offre un cadre structuré et des principes clairs pour les actifs;

CONSIDÉRANT QUE le PGA maximise l'efficacité des ressources humaines et financières en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière proactive;

CONSIDÉRANT QUE la mise en œuvre du PGA contribuera à la résilience et à la pérennité des infrastructures municipales;

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette, et résolu à l'unanimité des membres du conseil,

QUE la Municipalité s'engage à élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux;

QUE la Municipalité s'engage à transmettre, au ministère au plus tard, le 31 décembre 2026, le sommaire PGA-Eau et les informations requises par ce dernier;

QUE le conseil municipal approuve le document « Démarche de gestion des actifs municipaux en eau » et autorise le dépôt des documents auprès du Ministère.

ADOPTÉ

8. Sécurité publique

25-04-067

8.1 Schéma de couverture des risques en incendie 2024 – Plan de mise en œuvre

CONSIDÉRANT QUE l'action 3 du Schéma de couverture de risques de la MRC de Beauharnois-Salaberry demande aux municipalités de transmettre les informations nécessaires à la rédaction du rapport annuel régional d'activités;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie obligeant l'autorité locale chargée de l'application des mesures prévues à l'action 3 du Schéma de couverture de risque en sécurité incendie de la MRC de Beauharnois-Salaberry et à adopter par résolution un rapport d'activités annuel;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur, le 18 février 2013, du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Beauharnois-Salaberry;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente relativement à la mise en œuvre du Schéma de couverture de risques prévue à la Loi sur la sécurité incendie, signé le 25 juin 2013;

CONSIDÉRANT QU' il est de la responsabilité de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier de s'assurer que les actions et les échéanciers figurant au schéma soient réalisés;

CONSIDÉRANT QUE l'élaboration d'un rapport annuel d'activités fait partie intégrante des actions figurant au schéma;

CONSIDÉRANT QUE le dépôt aux membres du conseil dudit rapport annuel d'activités a été effectué;

Il est proposé par monsieur le conseiller Antoine Quirion Couture, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil,

D'adopter la mise à jour du schéma de couverture en incendie 2024 faisant rapport des activités du Service de sécurité incendie de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier.

ADOPTÉ

9. Aménagement et Urbanisme

25-04-068

9.1 PIIA – 173, rue principale – Agrandissement d'un bâtiment commercial

CONSIDÉRANT QUE la propriété est située dans la zone MXT-1 et que cette zone est assujettie à l'article 19 du règlement numéro 281-11 (règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale);

CONSIDÉRANT QUE la procédure relative aux plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique aux constructions et aux catégories d'ouvrages suivants : agrandissement d'un bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'Urbanisme a pris connaissance de la demande et des documents déposés par le requérant;

CONSIDÉRANT QUE les matériaux et le style choisi s'intègrent à l'architecture et aux caractéristiques du bâtiment auxquelles elles sont rattachées, de même qu'à leur environnement immédiat;

CONSIDÉRANT QUE les matériaux projetés sont de qualité et durable;

CONSIDÉRANT QUE le projet de modification présenté respecte les objectifs et critères du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Il est proposé par madame la conseillère Lyne Perras, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, sur recommandation du Comité Consultatif en Urbanisme,

D'approuver la demande d'agrandissement du bâtiment commercial situé au 173, rue Principale.

ADOPTÉ

10. Loisirs, sports, culture et vie communautaire

25-04-069

10.1 Autorisation de signature – Entente avec la CSVT pour l'utilisation des locaux pour le camp de jour

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité continue à proposer un camp de jour pour l'été 2025;

CONSIDÉRANT QUE le camp de jour se tient dans une partie des bâtiments de l'École Saint-Urbain;

Il est proposé par monsieur le conseiller Joël Beaudoin, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil,

D'autoriser la directrice générale, madame Julie Roy, à signer l'entente avec la CSVT pour l'utilisation des locaux de l'École Saint-Urbain pour le camp de jour.

ADOPTÉ

11. Correspondance du mois de mars 2025

La directrice générale, madame Julie Roy, dépose la liste de la correspondance du conseil pour le mois de mars 2025.

12. Varia

25-04-070

12.1 Défi Métropolitain de Vélo Québec – 25 mai 2025

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation de passage sur le territoire de la municipalité de Saint-Urbain-Premier présenté au conseil;

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Ranger, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil,

D'autoriser le passage du Défi Métropolitain de Vélo Québec le 25 mai 2025 sur le territoire de la municipalité.

ADOPTÉ

13. Période de questions

14. Clôture et levée de la séance

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 20 h 12.

Lucien Thibault,
Maire

Julie Roy,
Directrice générale et greffière-trésorière